

Direction Générale des Services

Direction de l'Environnement
et du Développement Durable

**Service de l'Aménagement de l'Espace
et de la Transition Energétique**

N° 2025-00507225

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU le titre II du livre I du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

VU la délibération de l'Assemblée départementale n°23CPII21 du 20 mars 2023 instituant une Commission Communale d'Aménagement Foncier sur la commune déléguée de la Gonterie Boulouneix (Brantôme en Périgord) ;

VU la désignation par le Président du Tribunal Judiciaire de Périgueux, des Présidents titulaire et suppléant de la Commission Communale d'Aménagement Foncier, par ordonnance du 3 avril 2023 ;

VU la délibération du Conseil municipal de Brantôme en Périgord, en date du 10 mai 2023, désignant ses membres et élisant les membres propriétaires pour siéger au sein de la commission ;

VU la désignation en date du 21 mai 2025 par la Chambre d'Agriculture de la Dordogne, des membres exploitants titulaires et suppléants ;

VU la proposition du Président de la Chambre d'Agriculture en date du 21 mai 2025 concernant la désignation des personnes qualifiées en matière de faune, de flore, et de protection de la nature et des paysages ;

VU les propositions de désignations en date du 3 avril 2025 par le Centre Régional de la Propriété Forestière, de membres propriétaires forestiers ;

VU la désignation en date du 3 juin 2025 par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Dordogne de ses représentants ;

VU la désignation en date du 2 juin 2025 par la Fédération de la Dordogne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de ses représentants.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté du Président du Conseil départemental n° 2024-00415938 du 21 mars 2024 est abrogé.

ARTICLE 2 : Une Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) est constituée sur la commune déléguée de La Gonterie-Boulouneix (Brantôme en Périgord).

ARTICLE 3 : Sont nommés membres de cette commission :

1) Présidents

Mme Joëlle DEFORGE, Commissaire enquêtrice (titulaire)
M. Christian BARASCUD, Commissaire enquêteur (suppléant)

2) Maires et conseillers municipaux :

Mme Monique RATINAUD, Maire (titulaire)
M. Jean-Jacques LAGARDE, Conseiller Municipal (titulaire)
Mme Fabienne THORNE, Conseillère Municipale (suppléante)
M. Christian SCIPION, Conseiller Municipal (suppléant)

3) Membres propriétaires forestiers élus par le Conseil municipal de la Gonterie Boulouneix :

Titulaires :
M. Michel DESVERGNE
M. Olivier GAY

Suppléant :
M. Michel TROUCAT
M. Jean-Francis DELAGE

4) Membres propriétaires de biens fonciers non bâtis désignés par le Conseil municipal de la Gonterie Boulouneix :

Titulaires :
M. Charles LEHELLE
M. Gaston CHAPEAU

M. Joël GIRAUDEAU

Suppléant :
M. Jean-Michel GAY
Mme Laurence BOUFFIER

5) Membres propriétaires forestiers désignés par la Chambre d'Agriculture et proposés par le CRPF :

Titulaires :
M. Michel HUGUET
M. Christophe DUBUISSON

Suppléant :
M. Joël LAGAILLARDIE
M. Jean-Louis CARLAT

6) Membres exploitants agricoles en activité désignés par la Chambre d'Agriculture :

Titulaires :
M. Boris BEAUZETHIER
M. Thierry JEAN

M. Alexandre CHAPEAU

Suppléants :
M. Laurent CHARENTON
M. Vincent SOULIEZ

7) Représentants du Président du Conseil départemental de la Dordogne :

M. Olivier CHABREYROU, Conseiller départemental, en qualité de titulaire,
Mme Mélanie CELERIER, Conseillère départementale, en qualité de suppléante.

8) Personnes qualifiées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages :

Titulaires :
M. Jérôme BRUDY (Chasse)
M. Philippe BANCHIERI (Pêche)
M. Aurélien FEVRIER (CRPF)
M. Alain DE TESSIERES (CNPF)
Mme Sandra LAVAUD (Chambre d'Agriculture)

Suppléants :
Mme Ginette GASQUET (Chasse)
M. Jean-Michel RAVAILHE (Pêche)
M. Ludovic PATTE (ONF)
M. Luc-Olivier DELEBECQUE (CNPF)
M. Matthieu BAJARD (Chambre d'Agriculture)

9) La Présidente du Parc Naturel Périgord Limousin ou son représentant.

10) Le Président de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité ou son représentant.

11) Membres fonctionnaires territoriaux :

Titulaires :
Mme Amandine SAUVINET
M. Vincent BESSE

Suppléants :
M. Alexandre PORTIL
M. Thomas LAPARRE

12) Délégué du Directeur des Services Fiscaux :

M. Patxi ITCIA

ARTICLE 4 : Le secrétariat de la Commission sera assuré par un agent du Conseil départemental.

ARTICLE 5 : La Commission Communale d'Aménagement Foncier aura son siège à la mairie de La Gonterie-Boulouneix.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services Départementaux, le Payeur Départemental, Madame la Maire de Brantôme en Périgord, Monsieur le Maire délégué de La Gonterie-Boulouneix et Madame la Présidente de la Commission Communale d'Aménagement Foncier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie d'affiche dans les communes de Brantôme en Périgord et de La Gonterie-Boulouneix pendant quinze jours au moins.

Le Président,

Germinal PEIRO